



2017

REGLEMENT PARTICULIER

<i>ARTICLE 1 – ORGANISATION</i>	1
<i>ARTICLE 2 – INSCRIPTIONS</i>	1
<i>ARTICLE 3 – VOITURES ADMISES</i>	2
<i>ARTICLE 4 – TECHNIQUE</i>	2
<i>ARTICLE 5 – VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES</i>	2
<i>ARTICLE 6 – EQUIPAGE</i>	3
<i>ARTICLE 7 – BRIEFING</i>	3
<i>ARTICLE 8 – ESSAIS – COURSE</i>	3
<i>ARTICLE 9 – GRILLE DE DEPART</i>	3
<i>ARTICLE 10 – PROCEDURE DE DEPART</i>	4
<i>ARTICLE 11 – ARRETS AUX STANDS – RAVITAILLEMENTS.</i>	4
<i>ARTICLE 12 – NEUTRALISATION – "SAFETY CAR" – DRAPEAU ROUGE</i>	4
<i>ARTICLE 13 – ARRIVEE</i>	5
<i>ARTICLE 14 – CLASSEMENTS - PODIUMS</i>	5
<i>ARTICLE 15 – FORCE MAJEURE, ANNULATION D'UNE EPREUVE</i>	5

ARTICLE 1 – ORGANISATION

Peter Auto organise en 2017 une série Internationale FIA de six épreuves, conformément aux prescriptions du Code Sportif International et en particulier de l'Annexe K, ainsi qu'aux prescriptions des règlements sportifs de la FIA.

Le présent règlement a été enregistré à la FIA sous le permis d'organisation C15

Le nom de la série est **Sixties' Endurance**.

Langue officielle : Seul le texte français approuvé par la FFSA fait foi.

OFFICIELS :

A. Officiels permanents :

Peter Auto désignera les officiels permanents de la Série qui officieront à chaque épreuve de celle-ci, à savoir :

✧ Collège des Commissaires Sportifs :

- Président :	Emile PRADES	Lic 2247 ASA 0703
- Membre :	TBC	TBC
- Membre :	TBC	TBC

✧ Directeur d'épreuve :	Patrick MORISSEAU	Lic 28737 ASA – 1201
✧ Directeur d'épreuve adjoint :	TBC	TBC
✧ Commissaire Technique responsable :	Jacques de Priester	Lic 9359 ASA : 1428
✧ Commissaire Technique adjoint :	Gérard Barral-Laloue	Lic 14695 ASA 1428
✧ Commissaire Technique adjoint :	TBC	TBC
✧ Relation Concurrents	TBC	TBC

B. Officiels non-permanents :

Les officiels suivants seront proposés par l'ASN et choisis en accord avec Peter Auto simultanément à la demande d'organisation d'une épreuve :

- Un Commissaire Sportif choisi parmi les licenciés de l'ASN concernée, c'est-à-dire sur le territoire de laquelle se dispute une épreuve de la Série,
- Un Directeur de course,
- Un Chargé des Relations avec les Concurrents.

C. Commissaires Techniques.

Le Commissaire Technique Responsable sera en charge des vérifications techniques et aura tout pouvoir sur les Commissaires Techniques nationaux (sous réserve d'accord avec l'ASN concernée et l'organisateur). Le Commissaire Technique Responsable peut vérifier la conformité d'une voiture ou d'un concurrent à tout moment d'une épreuve.

ARTICLE 2 – INSCRIPTIONS

A. Engagement

✧ **Les inscriptions à la saison (6 courses) - 13,200 € (soit 11€/min) -** doivent parvenir à l'Organisation avant le **15/02/2017****

✧ **Les inscriptions à la course** doivent parvenir à l'Organisation au minimum 1 mois avant chaque épreuve* (2450 € par course + 300 € de frais de dossier à la première course).

✧ Pour être prises en compte, elles doivent :

- Etre accompagnées du montant des frais d'engagement.
- Etre accompagnées de la photocopie couleur de **la totalité des pages du PTH International FIA en cours de validité.**
- Etre accompagnées des photocopies des licences des pilotes.
- Etre adressées à : Sixties' Endurance – Peter Auto- 103, rue Lamarck – F-75018 Paris - France.

* **Les dates limites d'engagement peuvent être prorogées. Les engagements se font uniquement sur invitation.**

Un pilote, ou un team, dont le comportement (dans les paddocks comme sur la piste) est contraire à l'esprit convivial et « Gentleman Driver » des courses historiques pourra se voir sanctionné ou exclu des meetings Peter Auto.

B. Liste d'attente

Un nombre maximum de véhicules admis en piste est déterminé en fonction de chaque circuit en respect du code sportif de la FIA. Passé ce nombre maximum d'inscription, une liste d'attente sera mise en place dans l'attente d'éventuels désistements. L'organisation ne peut garantir aux véhicules placés en liste d'attente une participation et une place réservée dans les paddocks. En plus du nombre maximum d'admis en piste pour la course, un quota supplémentaire représentant 10% de ce nombre d'admis sera autorisé à prendre part aux essais libres et qualificatifs. Leur accès à la course ne sera possible qu'en cas de désistement préalablement confirmés et dans l'ordre de la liste d'attente. (La hiérarchie dans la liste d'attente est basée sur le principe de date de réception de dossier).

ARTICLE 3 – VOITURES ADMISES

Toutes les voitures devront être conformes à l'Annexe K 2017 de la FIA et munies d'un Passeport Technique Historique en cours de validité. L'organisateur se réserve le droit d'accepter une voiture dont la demande de PTH est en cours.

A. Voitures Eligibles :

- ✧ Les types de voitures ayant couru dans les grandes épreuves internationales de championnat du monde d'endurance avant le 1^{er} janvier 1966.
- ✧ Date limite d'homologation et Catégories:
 - Prototypes et Sport: Pre-1963. Sont exclues les Sport à moteur arrière de plus de 2,0L de cylindrée.
 - Grand Tourisme : Pre-1966.
 - Pre-'63GT : Sont éligibles les GT et GTS homologuées et inscrites en course internationale, ou nationale significative comme le Royal Automobile Club « Tourist Trophy », avant le 31-12-1962.


B. Changement de voiture lors d'un meeting : soumis à l'approbation des Commissaires Sportifs :

Le changement de voiture est autorisé sous réserve d'avoir effectué les vérifications techniques FIA de cette voiture et que la demande soit formulée par écrit au Directeur d'épreuve qui transmettra au Collège des Commissaires Sportifs pour approbation.

La demande doit être formulée au plus tard :

- deux heures avant le départ de la 1^{ère} séance d'essais qualificatifs,
- deux heures avant le départ de la 2^{ème} séance d'essais qualificatifs (dans ce cas les temps réalisés à la 1^{ère} séance d'essais seront annulés),
- deux heures avant le départ de la course (dans ce cas la voiture partira en fond de grille).

ARTICLE 4 – TECHNIQUE

 Voir règlement technique spécifique au SIXTIES' ENDURANCE. (Annexe 1)

Les voitures présentées aux vérifications techniques doivent être conformes aux spécifications de période pour ce modèle et conformes à leur PTH. Chaque concurrent devra remplir et émarger une déclaration de cylindrée et de poids qui devra être envoyée avec chaque dossier d'engagement.

Les **ISO A3/C, Jaguar Type E et AC Cobra** sont soumises à une réglementation spécifique. (Documents disponibles sur demande).

Le poids, la cylindrée et la garde au sol des voitures peuvent être contrôlés à tout moment de l'épreuve à l'initiative du Commissaire Technique Responsable et/ou sur décision du collège des Commissaires Sportifs. Si une voiture est déclarée non conforme au règlement technique ou à son PTH, l'absence de gains de performance ne sera jamais considérée comme un élément valable de défense.

L'équipement des pilotes devra être conforme aux prescriptions de l'Annexe L du Code Sportif International 2017.

ARTICLE 5 – VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

 **Les pilotes doivent se présenter d'eux-mêmes aux vérifications administratives.**

Présentation obligatoire des documents suivants :

- ✧ Licence Concurrent.
- ✧ Licence Pilote Internationale

Une licence nationale du plus haut degré fixé par l'ASN concernée est acceptée pour les concurrents courant dans leur propre pays (titulaire d'une licence issue par l'ASN organisatrice).

✧ **Passeport Technique Historique International (PTH) en cours de validité :**

 Les Passeports Techniques Historique Nationaux ne sont pas acceptés.

- ✧ Les stickers qui seront remis lors des vérifications administratives devront impérativement être collés sur les voitures, sans découpage (sauf exception justifiée).
- ✧ La publicité autre que la livrée d'origine de la voiture doit respecter les préconisations de l'article 2.1.9 de l'Annexe K de la FIA.
- ✧ **Les bandeaux de parebrise publicitaires sont interdits (Sauf livrée de période).**

Toute voiture ne respectant pas cette règle se verra interdire le départ de la course.

- ✧ La présentation d'une voiture aux vérifications techniques sera considérée comme une déclaration implicite de conformité au présent règlement.
- ✧ Une attestation de validité du/des réservoirs souples lorsque la voiture en est équipée sera demandée lors de la 1^{ère} participation de la saison.
- ✧ La présence d'un extincteur manuel de 2KG poudre à proximité de chaque voiture dans le paddock est obligatoire.
- ✧ Le port d'un dispositif de retenue frontal de la tête (RFT/FHR) de type HANS est fortement recommandé.
Les harnais à bretelles d'épaules étroites (2"/52mm de large) rendent obligatoire le port d'un RFT/FHR avec casque adapté.

ARTICLE 6 – EQUIPAGE

- ✧ Le propriétaire de la voiture doit se déclarer lors des vérifications administratives.
- ✧ L'équipage peut être composé d'un ou deux pilotes. Dans ce cas, ils seront désignés « Pilote 1 » et « Pilote 2 ».
- ✧ Un changement de pilote ou un arrêt au stand dans le cas d'un pilote courant seul, est obligatoire.
- ✧ Le propriétaire de la voiture, s'il fait partie de l'équipage, doit participer à un minimum de 50% du temps de course.
- ✧ Dans le cas d'un équipage de 2 pilotes, le pilote ayant réussi le meilleur temps en qualifications sera le seul autorisé à prendre le départ de la course.
- ✧ Un pilote professionnel inscrit dans un championnat moderne pourra se voir exclu des meetings Peter Auto ou pourra être tenu à courir moins de 50% de la course.
- ✧ Un pilote professionnel conduisant seul la voiture d'un tiers peut seulement prétendre au podium. Il ne pourra en aucun cas marquer des points pour le classement de fin de saison.
- ✧ Une pénalité de temps de 40 secondes sera ajoutée au temps d'arrêt obligatoire aux stands pour toute voiture dont l'équipage comprend au moins 1 pilote professionnel.



Un pilote sera d'office considéré comme professionnel si son classement FIA est égal ou supérieur à la catégorie «Silver» (cf. <http://www.fia.com/fia-driver-categorisation>).

En l'absence de classement FIA, l'Organisation sera la seule autorité à-même de juger si un pilote peut être ou non considéré comme professionnel.


Changement d'un membre de l'équipage : soumis à l'approbation des Commissaires Sportifs

- ✧ Le changement d'un membre de l'équipage ou l'adjonction d'un deuxième pilote est autorisé au plus tard deux heures avant le départ de la 1^{ère} séance d'essais qualificatifs sous réserve de vérification administrative. Une demande écrite devra être adressée au Directeur d'épreuve qui transmettra au Collège des Commissaires Sportifs pour approbation.
- ✧ Tout pilote inscrit et ayant participé aux essais qualificatifs peut participer à la course en deuxième pilote sur une voiture qualifiée. Une demande écrite devra être adressée au Directeur d'épreuve au plus tard deux heures avant le départ de la course.

ARTICLE 7 – BRIEFING

- ✧ Les pilotes sont tenus d'assister au briefing du Directeur d'épreuve au cours duquel sera notamment indiquée la durée minimale du pitstop, du franchissement de la boucle d'entrée à celui de la boucle de sortie de la pitlane.
- ✧ Toute absence au briefing pourra être sanctionnée par la Direction de Course et pourra entraîner le refus du départ de la course selon la décision du collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 8 – ESSAIS – COURSE

 Aucun comportement agressif ou dangereux ne sera toléré sur la piste.

Un pilote dont le comportement sera jugé dangereux par la Direction de Course pourra être exclu de l'épreuve et/ou de l'épreuve suivante par les Commissaires Sportifs, sans remboursement des droits d'inscription.

Tout contact entre deux véhicules sur la piste, que ce soit aux essais ou en course, fera l'objet d'une enquête de la Direction de Course, laquelle pourra, à sa discrétion, demander ou non une sanction à l'encontre du pilote jugé fautif, au Collège des Commissaires Sportifs. Les voitures devront dans tous les cas être présentées à nouveau aux Commissaires Techniques.

Pilotes et voitures doivent avoir satisfait aux vérifications administratives et techniques pour participer aux différentes séances d'essais.

- Il y aura une séance d'essais libres de 40'.
- Il y aura une séance d'essais qualificatifs de 40'.
- La durée de la course est de 2 heures.
- Non-respect de la route de course :
 - En essais: 1^{ère} infraction : avertissement.
2^e infraction : Annulation du meilleur temps de la séance concernée.
3^e infraction : Annulation de tous les temps de la séance concernée.
 - En course : 1^{ère} infraction : avertissement.
2^e infraction : 1 minute ajoutée au temps de course.
3^e infraction : 2 minutes ajoutées au temps de course.
- Il est interdit de dépasser une voiture après le passage sous le damier en course comme aux essais.
 - En essais: Annulation du meilleur temps de la séance concernée.
 - En course : 45 secondes ajoutées au temps de course.
- Il est interdit de passer une deuxième fois sous le damier en course comme aux essais.
 - En essais: Annulation du meilleur temps de la séance concernée.
 - En course : 45 secondes ajoutées au temps de course.

ARTICLE 9 – GRILLE DE DEPART

- ✧ Elle est établie en fonction du meilleur temps réalisé pendant la séance d'essais qualificatifs.
- ✧ Elle sera du type 2-2 en ligne. Chaque pilote doit garder la ligne (côté extérieur ou intérieur de la piste) qui lui a été attribuée durant le tour de formation, et ce jusqu'au franchissement de la ligne de chronométrage.

ARTICLE 10 – PROCEDURE DE DEPART

- ◇ Le départ sera donné lancé.
- ◇ Les voitures quittent la pré-grille et prennent place sur la grille de départ. Le Directeur d'épreuve peut autoriser plusieurs tours de reconnaissance s'il le juge utile.
- ◇ Panneau 5 minutes + signal sonore avant le départ du tour de formation.
- ◇ Panneau 3 minutes + signal sonore avant le départ du tour de formation.
- ◇ 1 minute avant le départ du tour de formation : Evacuation de la grille.
- ◇ Panneau "30 secondes" + signal sonore avant le départ du tour de formation.
- ◇ Drapeau vert :

Départ du tour de formation derrière la voiture pilote ; les voitures doivent conserver leur place et rester en file indienne les unes derrière les autres sur les deux files constituées.

A l'extinction de la rampe lumineuse du pace car, interdiction de zigzaguer, chaque voiture doit garder sa file et sa ligne.

- ◇ Les voitures continueront seules à la suite de la voiture en pole position à une vitesse comprise entre 70 km/h minimum et 90 km/h maximum.
 - ◇ Le feu rouge sera allumé pendant le tour de formation.
 - ◇ Le départ de la course sera donné au feu vert.
 - ◇ Aucune voiture ne pourra en dépasser une autre avant le passage de la ligne de chronométrage.
- Pénalité – 60 secondes par position gagnée seront rajoutées au temps de course.

ARTICLE 11 – ARRETS AUX STANDS – RAVITAILLEMENTS

➤ Vitesse dans la pitlane

La vitesse est limitée sur la voie des stands. Elle sera annoncée lors du Briefing.

- ◇ Pénalités :
 - Essais libres :
 - 1^{ère} infraction : Arrêt de 30 secondes dans la zone de stop and go, moteur en marche
 - 2^{ème} infraction : Arrêt de deux minutes dans la zone de stop and go, moteur arrêté
 - 3^{ème} infraction : A la discrétion des commissaires sportifs (exclusion possible)
 - Essais qualificatifs :
 - 1^{ère} infraction : Annulation du meilleur temps de la séance concernée.
 - 2^{ème} infraction : Annulation de tous les temps de la séance concernée.
 - 3^{ème} infraction : A la discrétion des commissaires sportifs (exclusion possible)
 - Course : Selon décision du Collège des Commissaires Sportifs.

➤ 1 Course de 120'

Changement de pilote- Arrêt obligatoire : Il devra se faire après la 45^{ème} (45m:00s) et avant la 75^{ème} (74m:59s) minute de course.

Si un pilote court seul l'intégralité de la course, il devra néanmoins respecter cet arrêt obligatoire.

➤ Toutes les voitures (un ou deux pilotes) devront respecter un temps d'arrêt minimum de 5 minutes + le temps nécessaire pour parcourir la pitlane à la vitesse maximum autorisée.

Pour les équipages composés d'au moins 1 pilote professionnel, 40 secondes seront ajoutées au temps d'arrêt minimum.

Ce temps étant fonction de la longueur de la pitlane, il sera communiqué lors du briefing de chaque épreuve.

Il sera calculé par les chronométreurs entre la boucle de chronométrage signalée en entrée de pitlane et la boucle en sortie de pitlane.

Conditions de l'arrêt :

1. Arrêt de 5 minutes au stand + temps de parcours à la vitesse maximum autorisée entre les deux boucles.
2. Aucun arrêt autre qu'au stand ne sera autorisé sur la pitlane.

Ravitaillements : Les ravitaillements sont autorisés.

Ces ravitaillements sont exclusivement effectués par le fournisseur officiel de la Série et les membres de son staff technique. Un membre de chaque équipage sera autorisé à assister au ravitaillement pour faciliter la manœuvre si besoin, pourvu qu'il soit équipé d'une combinaison, d'une cagoule et de gants ignifugés.

Le fournisseur sera installé dans une zone sécurisée selon les prescriptions du circuit et de la Direction d'épreuve.

Le ravitaillement ne peut être effectué que lors de l'arrêt obligatoire de 5 minutes. Il devra être effectué uniquement moteur éteint et seulement après que le pilote ait dégrafé son harnais. Aucun changement de pilote n'est autorisé dans la zone de ravitaillement. Aucune autre intervention sur la voiture n'est possible tant qu'un ravitaillement en essence est en cours.

Pénalités :

- arrêt hors fenêtre = 1 tour de pénalisation.
- pas d'arrêt = 4 tours de pénalisation.
- temps d'arrêt non respecté (inférieur de 1 à 15 secondes) = 2 minutes ajoutées au temps de course.
- temps d'arrêt non respecté (inférieur de 16 ou plus) = 3 tours de pénalisation.

ARTICLE 12 – NEUTRALISATION – "SAFETY CAR" – DRAPEAU ROUGE

12.1 - Responsabilité :

Le "Safety-Car" ne peut être mis en service pour neutraliser la course que sur décision du Directeur d'épreuve exclusivement.

12.2 - Identification du "Safety-Car" :

- Un "Safety-Car" est utilisé sur le circuit ;
- Le "Safety-Car" porte à l'arrière et sur les côtés l'inscription "Safety-Car" ;

12.3 - Procédure :

12.3.1 - Sur ordre du Directeur d'épreuve, tous les postes de surveillance présenteront des drapeaux jaunes agités jusqu'à la fin de l'intervention des "Safety-Car".

Les feux jaunes clignotants seront allumés sur la ligne de départ et autour du circuit ;

12.3.2 - Dès le début de l'intervention, un panneau "S.C." ("Safety-Car") sera présenté à tous les postes.

12.3.3 - Le "Safety-Car", gyrophares jaunes allumés, pénétrera aussitôt sur la piste de préférence devant la voiture en tête de la course. Toutes les voitures en course se rangeront en file derrière le "Safety-Car" ;

12.3.4 - Toutes les voitures en course doivent se mettre en file derrière la voiture de sécurité à une distance inférieure à 5 longueurs de voiture. Il est absolument interdit de dépasser sur la piste, à moins qu'une voiture n'y soit invitée par la voiture de sécurité.

12.3.5 - La sortie des stands sera fermée et sera réouverte quelques secondes après chaque passage du peloton devant les stands.

12.4 - Arrêts aux stands :

12.4.1 - Pendant l'intervention du "Safety-Car", les voitures en course peuvent s'arrêter à leur stand. Elles peuvent rejoindre la course seulement lorsque le feu vert est allumé à la sortie des stands après le passage de la dernière voiture de la file suivant le "Safety-Car";

12.4.2 - Une voiture rejoignant la course rattrapera la file des voitures suivant le "Safety-Car" et se placera en dernière position.

12.5 - Fin d'intervention :

12.5.1 - La fin de l'intervention du "Safety-Car" est de la responsabilité du Directeur d'épreuve.

12.5.2 - Lorsque le directeur d'épreuve rappellera la voiture de sécurité, elle éteindra tous ses gyrophares, ce sera le signal pour les pilotes qu'elle rentrera dans la voie des stands à la fin de ce tour. A ce moment là, la première voiture de la file derrière la voiture de sécurité pourra imposer l'allure et, si nécessaire, se situer à plus de 5 longueurs de voiture derrière elle. Lorsque la voiture de sécurité approchera de l'entrée des stands, les drapeaux jaunes et les panneaux SC aux postes de surveillance seront retirés et les drapeaux verts agités seront déployés pendant un tour au maximum.

12.5.3 - Les dépassements sont formellement interdits jusqu'au moment où les voitures passent devant les drapeaux verts sur la ligne de chronométrage.

12.5.4 - Chaque tour couvert pendant l'intervention du "Safety-Car" est compté pour la course.

12.6 – Drapeau rouge - Arrêt de la course et nouveau départ :

Avant la fin du 2ème tour, et pour quelque raison que ce soit, si la course est interrompue, le drapeau rouge sera présenté agité aux concurrents. Les véhicules reprennent place sur la grille de départ selon la grille d'origine.

A plus de 2 tours et à moins de 75 % du temps prévu à l'origine de la course, les véhicules s'arrêtent en amont de la ligne de départ à l'emplacement indiqué par les Commissaires de Piste puis reprennent place sur la grille de départ selon la grille établie d'après le classement au tour précédant l'arrêt.

Dans les deux cas, les interventions sur les voitures ne sont autorisées qu'à la présentation du panneau "Stop Moteur" et la procédure reprend à la présentation du panneau "Moteur".

12.7 – Drapeau jaune :

Un drapeau jaune est présenté agité uniquement sur les instructions du Directeur de Course. Le drapeau jaune indique un danger. Il peut être présenté aux concurrents de deux manières distinctes :

- Un seul drapeau agité : Danger sur le bord ou une partie de la piste : Réduire la vitesse, interdiction de doubler, se préparer à devoir changer de direction ;
- Deux drapeaux agités : Danger obstrue totalement ou partiellement la piste, présence de commissaires travaillant sur ou proche de la piste : Réduire drastiquement la vitesse, interdiction de doubler, se préparer à devoir changer de direction ou à s'arrêter.

Les dépassements sont interdits entre le premier drapeau jaune et le drapeau vert déployé après l'incident.

ARTICLE 13 – ARRIVEE

Le drapeau à damier est présenté à la voiture en tête de la course à l'issue des deux heures de course.

ARTICLE 14 – CLASSEMENTS - PODIUMS

Il sera établi à la fin de chaque course, les podiums suivants :

- Les trois premiers du classement scratch.
- Les trois premiers du classement Pre-63 GT.
- Les trois premiers de l'indice de performance (voir tableau en annexe 3).
- Les trois premiers du classement GT/GTS -2500cc.

Pour être classée au scratch, la voiture doit avoir effectué au minimum 70% de la distance parcourue par le vainqueur.

Pour être classée à l'Indice de performance la voiture doit avoir franchi la ligne d'arrivée sous le drapeau à damier.

Une remise des prix récompensant les diverses classes sera tenue à la fin du meeting.

Une remise des prix finale récompensant les vainqueurs sera organisée à la fin de la saison.

(Voir annexe 2. Attribution des points / Classement final)

ARTICLE 15 – FORCE MAJEURE, ANNULATION D'UNE EPREUVE

En cas de force majeure, ou pour toute raison de sécurité, l'organisation se réserve le droit de procéder à tous les changements nécessaires durant une épreuve, ordonnés ou non par les autorités, et à annuler toute épreuve en cas de circonstances extraordinaires, sans remboursement des frais d'engagement.

ANNEXE 1

Règlementation technique SIXTIES' ENDURANCE 2017

Nous vous rappelons que nous tenons à ce que les voitures roulent dans **des spécifications de période** (tableau de bord, carrosserie, aspect,...). Le respect de l'origine et la conformité sont les fondements de l'esprit de nos courses.

Des contrôles fréquents (poids, cylindrées, garde au sol...) seront effectués tout au long de l'année, afin d'offrir à tous les concurrents une équité sportive optimale. Un système de pénalités permettra aux pilotes non-conformes (sauf éléments de sécurité) de participer à la course sans perturber les résultats sportifs des autres voitures.

Chaque pénalité appliquée, entrainera un délai de mise en conformité pour les courses à venir.

En cas de non-respect des remarques précédemment faites par les commissaires techniques, les pénalités seront renforcées et pourront aller jusqu'à l'exclusion.

Les voitures acceptées dans la catégorie Pre-'63GT, (GT et GTS) doivent être dans la configuration dans laquelle elles ont couru avant le 31 décembre 1962. Chaque voiture de cette catégorie devra être acceptée par les organisateurs auparavant.

4.1 Pneumatiques

Seuls les pneus ci-dessous sont autorisés :

Exclusivement > Pneumatiques sculptés sur toute la largeur de la bande de roulement.

Exemples : Avon CR6ZZ / DUNLOP CR65 gomme 204 de section L

Dunlop CR65 gomme 204 de section M uniquement pour les Lotus Elan 26R.

Les pneus pluie sont interdits. Les pneus aux dessins et sculptures modernes (post 1981) sont interdits.

4.2 Moteur, cylindrée et définition technique.

Les voitures doivent se présenter dans une configuration, moteur et technique conforme aux spécifications de période pour ce modèle.

Toute voiture préparée dans une **configuration postérieure** à la limite de classe d'âge du présent règlement sera reclassée dans la catégorie supérieure, ou exclue du classement si cela n'est pas possible.

4.3 Boîtes de vitesse.

Seules les boîtes de vitesse à dentures hélicoïdales et conservant les dispositifs de synchronisation d'origine sont autorisées.

4.4 Eclairage et électricité.

Toutes les voitures doivent être équipées d'un système d'éclairage **de période** en état de marche.

Les voitures de la période **E** doivent obligatoirement être équipées d'un système de dynamo. (Alternateurs interdits).

Un feu de pluie approuvé par la FIA (Liste Technique n°19) ou conforme à la norme routière ECE R38 (ou norme d'un autre pays au moins équivalente) est obligatoire.

Emplacement : Lunette arrière, hayon arrière, couvercle de coffre, dans l'axe longitudinal de la voiture.

4.5 Poids.

A tout moment de l'épreuve, le poids du véhicule ne devra pas être inférieur au poids minimum d'homologation, ou au poids imposé par les bulletins techniques spécifiques (Type-E, Cobra, Iso...).

Dans le cas où le poids relevé serait très proche du poids minimum autorisé, le carburant sera enlevé du réservoir, puis la voiture sera pesée à nouveau.

Le poids de la voiture peut être complété par du lest, à condition qu'il s'agisse de blocs solides, unitaires, fixés par des outils au plancher de l'habitacle, visibles, et scellés par les commissaires techniques. Une roue de secours solidement fixée peut être utilisée comme lest.

4.6 Garde au sol.

Pour toutes les voitures homologuées (GT, GTS) la garde au sol minimum mesurée ne devra jamais être inférieure à 100mm. Pour toutes les Sport (TSRC) la garde au sol minimum mesurée ne devra jamais être inférieure à 80mm. Cette mesure devra être respectée en tous points de la voiture. (Jupe avant, attaches de suspensions, tubulures d'échappement...). Compte tenu des nouvelles normes de bruit, une tolérance de 30mm est accordée pour le silencieux uniquement.

4.7 Limitation sonore

Le bruit généré par la voiture **ne doit pas dépasser 105 dB(A)** (avec ou sans système de silencieux) aux trois quarts du régime maximum. Cette règle est applicable pour l'ensemble de la saison.

La mesure des décibels sera effectuée selon la méthode FIA suivante:

1. Le point de mesure du bruit sera situé à une distance de 50cm de la sortie de l'échappement, à un angle de 45° par rapport à l'axe du tuyau,
2. Le Microphone sera placé à une hauteur comprise entre 50cm et 1 mètre du sol,
3. Le moteur doit tourner aux $\frac{3}{4}$ de son régime maximum.

Les concurrents se trouvant dans l'impossibilité de respecter la restriction sonore imposée, devront obligatoirement en informer l'Organisation au plus tard **un mois** avant l'épreuve et lui proposer une alternative en motivant sa demande. L'Organisation se réserve le droit d'accorder une dérogation ponctuelle si la demande est justifiée. Le concurrent en sera informé.

4.8 Système de communication

En piste, aucun système de communication autre que le panneauage ne peut être utilisé entre l'équipe et son pilote.

Pénalités : Essais : Annulation du meilleur temps.

Courses : 1 Tour

4.9 Transpondeur

Chaque voiture inscrite à la saison devra être équipée d'un transpondeur de type AMB.



TABLEAU RECAPITULATIF DES PENALITES – 60's 2017

Les pénalités récapitulées ci-dessous sont celles prévues par le présent règlement. Elles seront appliquées par la Direction de Course sans notification préalable, dans la mesure où le Collège des Commissaires Sportifs ne décide pas de modifier les pénalités encourues. Toute pénalité non prévue par ce règlement sera décidée par le Collège des Commissaires Sportifs.

Article	Description	Session	Pénalité
SPORTIF			
2. Engagements	Non-respect de l'esprit historique		Pouvant aller jusqu'à l'exclusion
5. Publicité	Non-respect des règles de publicité		Départ refusé.
7. Briefing	Absence		Pouvant aller jusqu'au refus de départ
8. Essais et Course	Non-respect de la route de course	Essais	1ère infraction : Avertissement 2ème infraction : Annulation meilleur temps de la séance 3ème infraction : Annulation de tous les temps de la séance
		Course	1ère infraction : Avertissement 2ème infraction : 1 minute ajoutée au temps de course 3ème infraction : 2 minutes ajoutées au temps de course
	Dépassement après passage sous damier	Essais	Annulation du meilleur temps de la séance
		Course	45 secondes ajoutées au temps de course
	Double passage sous damier	Essais	Annulation du meilleur temps
		Course	45 secondes ajoutées au temps de course
10. Procédure de départ	Dépassement avant la ligne chrono	Course	60 secondes à ajouter au temps de course par position gagnée
11. Changement pilote Temps d'arrêt	Arrêt hors fenêtre	Course	1 Tour
	Pas d'arrêt	Course	4 Tours
	Arrêt sur pit lane ailleurs qu'au stand	Course	Décision du Collège
	Arrêt inférieur au minimum indiqué	Course	Différence inférieure à 15 sec : 2mn Différence supérieure à 15 sec : 2 Tours
11. Vitesse dans pit lane	Dépassement de la vitesse autorisée	Essais libres	1ère infraction : Arrêt 30s dans zone stop & go moteur allumé 2ème infraction : Arrêt 2m dans zone stop & go moteur éteint 3ème infraction : A la discrétion des Commissaires Sportifs
		Essais qualifs	1 ^{ère} infraction : Annulation meilleurs temps de la séance 2 ^{ème} infraction : Annulation de tous les temps de la séance 3 ^{ème} infraction : A la discrétion des Commissaires Sportifs
		Course	Décision du Collège
TECHNIQUE			
4.6 Limitation Sonore	Bruit >105db		Jusqu'à l'exclusion
4.7 Système de communication	Autre que le panneautage : interdit	Essais	Annulation du meilleurs temps
		Course	1 Tour

Pour toute infraction, le Collège des Commissaires Sportifs peut décider le retrait de points au classement saison en lieu et place d'une pénalisation sportive.

ANNEXE 2

Attribution des points / Classement final SIXTIES' ENDURANCE 2017

➤ **Il sera établi 4 classements au terme de la saison :**

- Un classement Scratch
 - Un classement à l'Indice de Performance
 - Un classement Pré-63 GT
 - Un classement -2500cm3
- Si une voiture est engagée avec 2 pilotes, ils doivent obligatoirement prendre chacun le volant pendant la course pour marquer l'ensemble des points. Dans le cas contraire, la voiture ne marquera que 50% des points attribuables au classement à l'arrivée.
- Pour être classée au classement scratch la voiture doit avoir parcouru 70% de la distance réalisée par le vainqueur.
- Pour être classée au classement Indice de Performance la voiture doit avoir franchi la ligne d'arrivée sous le drapeau à damier.
- Les points sont **attribués à la voiture** et non pas à ses pilotes.
- Chaque voiture partante à une course inscrit automatiquement au classement saison un nombre de points équivalent au nombre de voitures ayant effectivement pris le départ de la course (limité au maximum à 20 voitures). Toute voiture prenant part aux essais ou aux qualifications sans prendre part à la course marquera la moitié de ces points (soit 10 points maximum).
- En cas de pénalités, ces points resteront acquis, les pénalités ou retraits de points ne pouvant s'appliquer que sur les points de classement à l'arrivée.
- Pour chaque course, les 10 premiers du classement scratch, indice de performance, Pré-63 et -2.5 litres inscrivent au classement saison des points selon le barème ci-dessous.

EXEMPLE: Le second d'une course de 42 voitures au départ marquera 20+18 = 38 points (hors points bonus)

<i>Position</i>	<i>Points au départ (= nombre de voitures admises au départ, limité à 20)</i>	<i>Points de classement à l'arrivée</i>	<i>Total de points (hors points bonus de catégorie)</i>
1er	20	20	40
2eme	20	18	38
3eme	20	16	36
4eme	20	14	34
5eme	20	12	32
6eme	20	10	30
7eme	20	8	28
8eme	20	6	26
9eme	20	4	24
10eme	20	2	22
11eme	20	0	20

- Au terme d'une course, chaque premier de classe inscrira au classement saison des points bonus selon le tableau ci-après (pour le scratch seulement).

Bonus 1^{er} de classe		
Classes	Cylindrée	Points
GT5	4000cc et plus	0
GT4	3500cc à 3999cc	1
GT3	2000cc à 3499cc	2
GT2	1300cc à 1999cc	3
GT1	Jusqu'à 1299cc	4

SP4	2000cc et plus	1
SP3	1500cc à 1999cc	2
SP2	1100cc à 1499cc	3
SP1	Jusqu'à 1099cc	4
Scratch uniquement		

Indice de performance – Formule de calcul

$$\left[\frac{\text{Temps scratch du concurrent}}{\text{Nbre de tours effectués par le concurrent ou retenus après application des pénalités éventuelles}} \right] \times \text{Nombre de tours réalisés par le vainqueur} \times \text{Indice} = \text{Résultat}$$

- A l'issue de la saison les **3 premières voitures** de chacun des **quatre classements** seront récompensées lors d'une remise des prix.